



Responsabilités sociales et légales

- **Vous organisez une petite fête?
Vous prévoyez consommer de l'alcool avec vos amis(es)?**

Vous avez des responsabilités sociales s'ils prennent la route avec les capacités affaiblies. Évitez les risques d'accident, de décès et de poursuites en adoptant un comportement responsable envers eux :

- ✓ Limitez le nombre de consommations.
- ✓ Servez aussi de l'eau.
- ✓ Offrez-leur l'hébergement.
- ✓ Identifiez des chauffeurs désignés.
- ✓ Organisez du raccompagnement.

- **Vous organisez un événement avec un permis d'alcool?**

Vous avez aussi des responsabilités :

Le code civil et la loi prévoient des sanctions pour le titulaire d'un permis d'alcool qui n'adopte pas de comportement responsable envers ses invités.

Pensez-y...

**Quand on boit,
on ne conduit pas!**

La publication de cette chronique est rendue possible grâce à :



Fier partenaire!

Le comité pour la prévention de l'alcool
au volant de Bellechasse